

L'honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien  
et des Langues officielles  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
et

L'honorable Tony Clement  
Ministre de l'Industrie  
Édifice C.D. Howe  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

**OBJET : PROJET DE LOI C-32, LOI SUR LA MODERNISATION DU DROIT  
D'AUTEUR**

Messieurs,

À titre de créateur et d'entrepreneur, le projet de loi C-32, Loi sur la modernisation du droit d'auteur, me concerne tout particulièrement.

D'après ce que je comprends, une partie du projet vise à rendre les contenus créatifs plus accessibles aux utilisateurs du numérique, un but louable. Toutefois, s'il y a utilisation d'un produit ou service, il devrait y avoir un paiement qui y correspond. Malheureusement, cette composante est absente du projet de loi. Il donne l'accès, mais sans la rémunération. Il doit y avoir un équilibre.

Le projet de loi doit être amendé pour s'assurer que l'utilisation d'œuvres est rémunérée. Par exemple, le projet de loi C-32 devrait inclure l'amendement suivant :

En interprétant les limitations ou exceptions au droit d'auteur en vertu de la Partie III de la *Loi sur le droit d'auteur*, les tribunaux s'assureront que de telles limitations ou exceptions se limitent à certains cas spéciaux, qu'elles ne portent pas atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre et ne causent pas un préjudice injustifié aux intérêts légitimes de l'auteur, y compris son droit de rémunération équitable.

Ce type de clause est inclus dans la Convention de Berne et d'autres traités internationaux que le Canada a signés. Comme le Canada a déjà donné son accord à ces traités, il n'y a pas de raison pour que ceci ne soit pas inclus dans notre législation sur le droit d'auteur.

Le monde numérique est un immense marché dans lequel de nombreuses transactions incluent des contenus créatifs. Si vous empêchez les créateurs canadiens de participer au développement de leurs œuvres parce qu'ils ne sont pas rémunérés pour leur utilisation, vous fermez aux Canadiens les portes de ce nouveau marché.

Veuillez accepter, Messieurs, mes sincères salutations.

Wayne Michael Fordham,